

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Raynald Gobeil, district n° 1  
M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Jules Bouchard, district n° 3  
M. Romuald Tremblay, district n° 4  
M. Claude Tremblay, district n° 5  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Assiste également à cette séance :**

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Nombre de citoyens présents : 15**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2015
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2015
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances

**RÉSOLUTIONS**

7. Demandes d'aide financière
  - 7.1. Demande d'aide financière / Fondation CHU de Québec
  - 7.2. Demande d'aide financière / Organisation des cadets du Canada - Escadron 804 Lions d'Alma
  - 7.3. Demande d'aide financière / Club de judo SEIKO Lac-Saint-Jean inc.
8. Administration
  - 8.1. Avis de motion / règlement d'emprunt 338-16 pour la réalisation de travaux de réfection au Chemin de la Grande-Ligne
  - 8.2. Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean Est
  - 8.3. Demande d'appui / Récif 02 / Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale
  - 8.4. Participation financière au Comité de travail de rue d'Alma

9. Affaires nouvelles
  - a) Demande d'aide financière / BORÉA
  - b) Contribution financière 2016 au Transport adapté Lac-Saint Jean Est
  - c) Offre de services TVA / publicité du quartier Boréal
10. Vœux de sympathie
11. Rapport des comités
12. Mot du maire
13. Période de questions
14. Concours bébé de l'année
15. Levée de la séance

## 2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jules Bouchard  
Appuyé par Rollande Côté

16-01

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé tout en y ajoutant les points suivants aux affaires nouvelles considérant que tous les membres du conseil sont présents :

- a) Demande d'aide financière / BORÉA
- b) Contribution financière 2016 au Transport adapté Lac-Saint-Jean Est
- c) Offre de services TVA / publicité du quartier Boréal

**Acceptée**

## 3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7 ET 14 DÉCEMBRE 2015

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2015

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Raynald Gobeil

16-02

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2015 est approuvée

**Acceptée**

## 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7 ET 14 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

16-03

Que les procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2015 sont adoptés

**Acceptée**

## 5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Claude Tremblay

16-04

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 322 988,96 \$ pour le mois de décembre 2015 soit approuvé.

**Acceptée**

## 6. CORRESPONDANCES

### 6.1. Union des municipalités du Québec

---

L'Union des municipalités du Québec accuse réception de la résolution 15-285 du conseil municipal de Saint-Nazaire, relative à l'appui, par la municipalité, au rapport Perreault.

### 6.2. Commission de la construction du Québec

---

La Commission de la construction du Québec avise la municipalité de l'entrée en vigueur de deux nouveaux règlements en janvier 2016.

## 7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

### 7.1. Demande d'aide financière / Fondation CHU de Québec

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité de Saint-Nazaire a le pouvoir nécessaire pour accorder une aide financière à un organisme

**ATTENDU QUE** la Fondation CHU de Québec compte 5 hôpitaux de Québec qui offrent des soins généraux, spécialisés et surspécialisés

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services du CHU de Québec

**ATTENDU QUE** les membres du conseil croient important d'appuyer la Fondation CHU de Québec

**EN CONSÉQUENCE** il est  
Proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ à la Fondation CHU du Québec

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

- 11 janvier 2016 -

**Acceptée**

### 7.2. Demande d'aide financière / Organisation des cadets du Canada - Escadron 804 Lions d'Alma

---

Cet item est annulé

16-05

7.3. Demande d'aide financière / Club de judo SEÏKO Lac-Saint-Jean inc.

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité de Saint-Nazaire a le pouvoir nécessaire pour accorder une aide financière à un organisme

**ATTENDU QUE** le Club de judo SEÏKO offre des cours d'arts martiaux

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services du Club de judo SEÏKO et quelques jeunes de la municipalité sont judokas à cette école

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer le Club de judo SEÏKO

**EN CONSÉQUENCE** il est

Proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ au Club de judo SEÏKO

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

- 11 janvier 2016 -

**Acceptée**

## 8. ADMINISTRATION

8.1. Avis de motion / règlement d'emprunt 338-16 pour la réalisation de travaux de réfection au Chemin de la Grande-Ligne

---

Mme Rollande Côté, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement d'emprunt 338-16 pour la réalisation de travaux de réfection au Chemin de la Grande-Ligne

8.2. Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean Est

---

Cet item est annulé

8.3. Demande d'appui / Récif 02 / Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale

---

**ATTENDU QUE** le constat de la diminution de la représentation des femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean provoquée par les récentes réorganisations des structures de gouvernance

**ATTENDU QU'**une véritable démocratie ne peut s'exercer qu'avec la contribution des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle

16-06

**ATTENDU QUE** le seuil minimal établi par l'ONU de 30 % de représentation féminine n'est pas toujours atteint dans plusieurs instances décisionnelles de la région et risque de diminuer encore plus

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont conscients de l'importance d'assurer l'équité de représentation au sein des processus de prises de décisions

16-07

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Rollande Côté

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire appuie le Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale et de demander au Gouvernement d'agir rapidement afin de favoriser la présence et la participation égalitaire des Québécois et Québécoises au sein de nos instances municipales et régionales

**Acceptée**

#### 8.4. Participation financière au Comité de travail de rue d'Alma

---

**ATTENDU QUE** l'ensemble des municipalités du secteur nord de la MRC de Lac-Saint-Jean Est sont partie prenante de l'entente en ce qui a trait à la participation financière au service des travailleurs de rue du Comité de travail de rue d'Alma

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire est partie prenante de cette entente

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit qu'il est important de maintenir le service des travailleurs de rue sur son territoire

**ATTENDU QUE** la participation de la municipalité s'élève à un dollar par habitant

16-08

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire paie sa participation au service de travailleurs de rue du Comité de travail de rue d'Alma au coût de un dollar par habitant

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 70228 951 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 11 janvier 2016 -

**Acceptée**

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### 9.1. Demande d'aide financière / BORÉA

---

**ATTENDU QUE** la majorité du territoire de la municipalité de Saint-Nazaire est composé de terres agricoles

**ATTENDU QUE** la plateforme agroalimentaire Boréa Relève et Territoire a fait une demande de subvention au montant de 5 000 \$ afin de notamment embaucher un stagiaire en géographie pour appuyer ses actions et de supporter ses activités de promotion reliées à la base de données et quête concernant le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire et de Saint-Charles-de-Bourget qu'elle a réalisé au cours de l'année 2015

**ATTENDU QUE** les actions de la plateforme agroalimentaire Boréa Relève et Territoire sont exercées sur les territoires de la municipalité de Saint-Nazaire et de Saint-Charles-de-Bourget, et que la promotion des bases de données et enquêtes réalisées en 2015 permettra d'accompagner la relève agricole et la maximisation de l'occupation du territoire agricole de la municipalité

16-09

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 5 000 \$ à la plateforme agroalimentaire Boréa Relève et Territoire

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

- 11 janvier 2016 -

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

9.2. Offre de services TVA / publicité du quartier Boréal

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de promouvoir le développement résidentiel du quartier Boréal

**ATTENDU QUE** TVA Saguenay Lac-Saint-Jean a déposé une offre de service pour la publicité du quartier Boréal au coût de 3 849,40 \$ plus les taxes applicables

16-10

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat publicitaire à TVA Saguenay Lac-Saint-Jean pour le quartier Boréal au coût de 3 849,40 \$ plus les taxes applicables

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 11000 723 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

- 11 janvier 2016 -

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

### 9.3. Contribution financière 2016 au Transport adapté Lac-Saint-Jean Est

---

16-11

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2016 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes handicapées selon les modalités :

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 un montant de 3 344 \$ à être versé en un versement pour le 1<sup>er</sup> mars 2016
2. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25 % des prévisions budgétaires de revenus totaux de 405 740 \$, devant être défrayées pour le service de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2016
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 75 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no.2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versées directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 37000 951 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 11 janvier 2016 -

#### **Acceptée**

### **10. VŒUX DE SYMPATHIE**

Il n'y a eu aucun décès à Saint-Nazaire en décembre

### **11. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

### **12. MOT DU MAIRE**

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

#### **14. CONCOURS BÉBÉ DE L'ANNÉE**

**ATTENDU QUE** le concours «Bébé de l'année 2015», initiative du Maire de Saint-Nazaire, Martin Sauvé, en est à sa 3<sup>e</sup> édition

**ATTENDU QUE** 13 familles ont participé au concours «Bébé de l'année 2015»

**ATTENDU QUE** les membres du conseil félicitent tous les participants et tous les parents de nouveau-nés de la municipalité

**ATTENDU QU'**une pige parmi les participants a été effectuée par des tiers indépendants, afin de déterminer les gagnants du concours «Bébé de l'année 2015»

Les gagnants du concours «Bébé de l'année 2015» sont les suivants :

1<sup>er</sup> prix : Éliot Brassard, fils de Valérie Lamoureux et Janick Brassard, se mérite un REEE de 750 \$ offert par la municipalité

2<sup>e</sup> prix : Arielle Tremblay, fille de Marie-Pier Belley et Yannick Tremblay, se mérite un REEE de 350 \$ offert par la municipalité

3<sup>e</sup> prix : Romy Fillion, fille de Geneviève Boutin et Nick Fillion, se mérite un bon d'achat de 150 \$ à la pharmacie Familiprix Régis Tremblay, offert par la municipalité et la pharmacie Familiprix Régis Tremblay

4<sup>e</sup> prix : Abyline Girard, fille de Marilyne Turcotte et Dave Girard, se mérite une couverture offerte par les membres de l'AFÉAS

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent ouvert le concours «Bébé de l'année 2016»

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**16-12**

| Que la séance soit levée à 20 h 34

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 11 janvier 2016

M. Pierre-Yves Tremblay, dg.

M. Martin Sauvé, maire